

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Vingt-deuxième session du Comité pour les animaux  
Lima (Pérou), 7 – 13 juillet 2006

Etude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II

ESPECES SELECTIONNEES A LA SUITE DE LA CDP13

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 21<sup>e</sup> session (Genève, 2005), en application du paragraphe a) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), sous "Sélection des espèces à étudier", le Comité pour les animaux a sélectionné *Monodon monoceros* [populations du Canada et du Groenland (Danemark)], *Testudo graeca* [population du Liban] et *Mantella* spp. pour examen sur la base des données du commerce fournies par le PNUE-WCMC et des informations dont disposait le Comité. Conformément au paragraphe d) de la résolution et dans les 30 jours suivant la 21<sup>e</sup> session, le Secrétariat a consulté les Etats des aires de répartition concernant leur application de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a) concernant le commerce des espèces sélectionnées.
3. L'annexe 1 donne une vue d'ensemble des réponses reçues des Etats des aires de répartition; elle est présentée en application du paragraphe e) de la résolution. Les annexes 2 et 3 contiennent les copies des réponses (dans la langue dans laquelle elles ont été reçues) qui ont été transmises aux membres du Comité pour les animaux 40 jours avant la présente session. D'autres copies peuvent être remises au Comité ou à son groupe de travail sur l'étude du commerce important.

Question à examiner

4. Conformément au paragraphe f) de la résolution, le Comité pour les animaux est invité à examiner les informations disponibles afin de déterminer s'il estime que l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), sont correctement appliqués. Si c'est le cas, l'espèce sera éliminée de l'étude pour ce qui est de l'Etat de l'aire de répartition concerné et le Secrétariat en informera les Parties dans les 60 jours. Si l'espèce n'était pas éliminée, le Secrétariat procéderait à la compilation d'informations et à son classement préliminaire conformément aux paragraphes g) à j) de la résolution.

ESPECES SELECTIONNEES PAR LE COMITE POUR LES ANIMAUX (A SA 21<sup>e</sup> SESSION) A LA SUITE DE  
LA CDP13 POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT  
REPONSES DES ETATS DES AIRES DE REPERTITION AUX LETTRES DU SECRETARIAT CITES

<i>Monodon monoceros</i> [populations du Canada et du Groenland (Danemark)]		
Etats de l'aire de répartition	Lettres du Secrétariat	Réponses reçues
Canada	Juin 2005	Août 2005 (en anglais)
Groenland (Danemark)	Juin 2005	Août 2005 (en anglais)

<i>Testudo graeca</i> [population du Liban]		
Etat de l'aire de répartition	Lettre du Secrétariat	Réponse reçue
Liban	Juin 2005	Pas de réponse

<i>Mantella</i> spp.		
Etat de l'aire de répartition	Lettre du Secrétariat	Réponse reçue
Madagascar	Juin 2005	Août 2005 (en français)